
**Textiles — Essais de solidité des
teintures —**

Partie B06:

**Solidité et vieillissement des teintures à la
lumière artificielle à hautes températures:
Essai avec lampe à arc au xénon**

AMENDEMENT 1

[ISO 105-B06:1998/Amd 1:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso-105-b06-1998-amd-1-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso-105-b06-1998-amd-1-2002>

[722f621793a5/iso-105-b06-1998-amd-1-2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso-105-b06-1998-amd-1-2002)

*Part B06: Colour fastness and ageing to artificial light at high temperatures:
Xenon arc fading lamp test*

AMENDMENT 1



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 105-B06:1998/Amd 1:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9f466f1e-0041-4ea6-819d-722f621793a5/iso-105-b06-1998-amd-1-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9f466f1e-0041-4ea6-819d-722f621793a5/iso-105-b06-1998-amd-1-2002>

© ISO 2002

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent Amendement peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à la Norme internationale ISO 105-B06:1998 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, sous-comité SC 1, *Essais des textiles colorés et des colorants*.

ITIH STANDARD REVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 105-B06:1998/Amd 1:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9f466f1e-0041-4ea6-819d-722f621793a5/iso-105-b06-1998-amd-1-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9f466f1e-0041-4ea6-819d-722f621793a5/iso-105-b06-1998-amd-1-2002>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-B06:1998/Amd 1:2002

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9f466f1e-0041-4ea6-819d-722f621793a5/iso-105-b06-1998-amd-1-2002>

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie B06:

Solidité et vieillissement des teintures à la lumière artificielle à hautes températures: Essai avec lampe à arc au xénon

AMENDEMENT 1

1 Domaine d'application

Page 1, 1^{er} alinéa, 2^e phrase

Supprimer le texte actuel et le remplacer par ce qui suit:

Parmi les cinq différentes gammes de conditions d'exposition spécifiées (voir 6.1), quatre utilisent D65, et la cinquième utilise une transmission spectrale de longueur d'onde légèrement inférieure.

2^e alinéa

Supprimer le texte actuel et le remplacer par ce qui suit:

Les cinq gammes différentes de conditions d'exposition spécifiées sont connues pour donner des résultats similaires mais pas nécessairement identiques.

4 Tissus témoins et appareillage

4.2.2 Source de lumière optique et dispositif filtrant

Page 3, Tableau 2

Dans la double colonne «Gamme de conditions d'exposition», modifier le texte du titre de colonne «1, 2 et 3» en «1, 2, 3 et 6».

Dans la colonne «Gamme de conditions d'exposition» (1, 2, 3 et 6), les valeurs de tolérances corrigées sont les suivantes:

400 à 520	32,2 $\begin{smallmatrix} +3,0 \\ -5,0 \end{smallmatrix}$
520 à 640	30,0 \pm 3,0

Dans la colonne «Longueur d'onde», modifier > 800 en < 800.

4.2.4.2 Supprimer le titre existant et le remplacer par le suivant:

Thermomètre à panneau noir (TPN) (pour les gammes de conditions 5 et 6)

6 Mode opératoire

6.1 Conditions d'exposition

Page 5

Supprimer le texte existant et le remplacer par le suivant:

En termes d'éclairage énergétique, de température de l'étalon noir et de température de chambre d'essai, cinq gammes différentes de conditions d'exposition sont autorisées. Les éprouvettes et les tissus témoins sont exposés dans les conditions de l'une des gammes de température et d'humidité données aux Tableaux 3, 4 et 5.

Page 6, Tableau 3

Dans la colonne «Gamme de conditions» 3, ligne «Éclairage énergétique en W/m²», effectuer les changements suivants:

45 à 60^b devient 45 à 162^b

1,1 à 1,4^c devient 1,1 à 3,6^c

Ajouter ce qui suit après le Tableau 4

Tableau 5 — Gamme de conditions d'exposition n° 6

Paramètre	Valeur
Éclairage énergétique	162 W/m ² (± 10 % ^a)
Température de la chambre d'essai, °C	50 ± 3
Température du panneau noir, °C	89 ± 2
Humidité relative de la chambre d'essai, %	50 ± 5
^a Mesurage en bande large entre 300 nm et 400 nm.	

6.1.2

Supprimer le texte existant et le remplacer par le suivant:

Pratiquer l'exposition en mode non rotatif dans les gammes de conditions d'exposition n^{os} 1, 3, 5 et 6, et en mode rotatif dans la gamme de conditions d'exposition n° 2. N'interrompre l'exposition qu'à des fins de contrôle, et, dans ce cas, retirer de l'appareillage les porte-échantillons concernés.

Page 7

6.2 Réglage des conditions d'exposition pour la gamme n° 3

3^e alinéa, 2^e ligne

Modifier les valeurs: 3,4 ± 0,4 DE* (CIELAB) en 4,3 ± 0,4 DE* (CIELAB)

Dernier alinéa

Ajouter la note suivante:

NOTE La valeur de $4,3 \pm 0,4$ DE* du tissu témoin de laine teinte en bleu est l'équivalent d'une valeur de $3,4 \pm 0,4$ DE* sur l'échelle de gris pour l'évaluation de la couleur. En d'autres termes, les deux valeurs correspondent à un changement de couleur de degré 3 sur l'échelle de gris.

6.3 Méthodes d'exposition

Page 7

6.3.3 Méthode d'exposition 3 (point final basé sur l'essai de vieillissement spécifié en 3.2)

Supprimer le texte existant et le remplacer par le suivant:

En appliquant exclusivement la gamme de conditions n° 3 de 6.1, soumettre les éprouvettes au nombre requis d'expositions, conformément aux spécifications de 6.2. Chaque exposition exige un nouveau tissu témoin 6. La taille minimale des éprouvettes pour les diverses expositions dépend de la méthode d'évaluation utilisée.

6.3.4 Méthode d'exposition 4 (point final basé sur l'énergie radiante)

Supprimer le texte existant et le remplacer par le suivant:

Soumettre les éprouvettes à la gamme de conditions d'exposition n° 3, 5 ou 6 (voir 6.1) jusqu'à un niveau spécifié d'exposition énergétique avec une longueur d'onde centrale égale à 340 nm, 420 nm ou une longueur d'onde en bande large de 300 nm à 400 nm. Le niveau exact d'exposition énergétique dépendra du matériau et de l'application, et il doit être décidé par accord entre les parties intéressées.

Page 10

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9f466f1e-0041-4ea6-819d-722f621793a5/iso-105-b06-1998-amd-1-2002>

Annexe A

Supprimer la première phase et la remplacer par ce qui suit:

Les cinq gammes de conditions d'exposition décrites en 6.1, dans les Tableaux 3, 4 et 5, sont habituellement obtenues au moyen de l'appareillage d'essai décrit ci-dessous. D'autres filtres fournissant le spectre approprié tel que défini dans le Tableau 2 peuvent également être utilisés.

Ajouter une colonne au Tableau A.1, comme suit:

Gamme des conditions	6
Système de filtres	BS/SL
Type d'appareillage	C

Page 13

Annexe C

C.1.2 Supprimer le texte existant et le remplacer par ce qui suit:

La lampe à arc au xénon se compose habituellement d'un brûleur au xénon, de filtres intérieur et extérieur en verre et des options nécessaires. Dans le cas des essais de solidité des teintures, un filtre intérieur en verre borosilicaté et un filtre extérieur en «crown-glass» sont généralement utilisés afin que la transmission spectrale du

rayonnement au niveau de l'éprouvette soit conforme aux spécifications données dans le Tableau 2 (pour la gamme de conditions n° 5, voir l'annexe D). D'autres filtres peuvent être utilisés, à condition que leur éclairement énergétique relatif et leur défilement spectral soient conformes aux spécifications du Tableau 2 et que leur utilisation soit mentionnée. Suivre les instructions du fabricant pour le remplacement du filtre. Le cas échéant, en raison des variations de transmission (solarisation), et selon le type de filtre utilisé, il convient de changer les filtres extérieurs après 1 000 h ou 2 000 h d'utilisation et les filtres intérieurs après 400 h ou 1 000 h d'utilisation. En raison de la chute d'intensité lors d'une utilisation continue, il convient de changer les brûleurs au xénon lorsque l'éclairement énergétique spécifié dans le Tableau 3, 4, 5 ou 6 n'est plus garanti par contrôle automatique ou réglage manuel.

C.1.3 Supprimer le texte existant et le remplacer par ce qui suit:

Tous les appareillages d'exposition à arc au xénon sont équipés de dispositifs de mise en marche, de transformateurs de réactance, et de dispositifs d'affichage et contrôle permettant de surveiller manuellement ou automatiquement la puissance de la lampe. Dans les unités contrôlées manuellement, la puissance de la lampe peut parfois avoir à être ajustée périodiquement afin de garder le niveau d'éclairement énergétique spécifié dans les Tableaux 3, 4 et 5.

Page 14

C.3 Radiomètre de surveillance/contrôle

Deuxième alinéa

Supprimer le texte existant et le remplacer par ce qui suit:

Des radiomètres à filtre unique ou à filtres multiples pouvant mesurer, enregistrer, contrôler et/ou intégrer l'éclairement énergétique en fonction du temps sont satisfaisants. Un radiomètre à filtre à bande passante large réduisant le mesurage à la région spectrale des ultraviolets (300 nm à 400 nm) est également satisfaisant.

iteh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9f466f1e-0041-4ea6-819d-722f621793a5/iso-105-b06-1998-amd-1-2002>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-B06:1998/Amd 1:2002

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9f466f1e-0041-4ea6-819d-722f621793a5/iso-105-b06-1998-amd-1-2002>